

1- OBJET

Les présentes conditions générales portent sur les abonnements libres, l'abonnement 1 fois ou 2 fois par semaine, la séance à l'unité, les cartes de 10 et 25 séances ainsi que sur les forfaits de natation (collectifs, individuels, familiarisation et stage) et sont applicables aux clients titulaires de ces droits d'entrée.

- **L'abonnement Libre annuel** est nominatif et incessible et il constitue le seul et unique cadre des relations juridiques entre l'abonné et Ode A l'Eau à l'exclusion de tout au document.
- **L'abonnement Libre mensuel** est nominatif et incessible et il constitue le seul et unique cadre des relations juridiques entre l'abonné et Ode A l'Eau à l'exclusion de tout au document.
- **L'abonnement 1 fois ou 2 fois par semaine** est nominatif et incessible et il constitue le seul et unique cadre des relations juridiques entre l'abonné et Ode A l'Eau à l'exclusion de tout au document.
- La **séance à l'unité** est cessible.
- Les cartes de **10 et 25 séances** sont nominatives néanmoins le centre Ode A l'Eau accepte que le titulaire soit accompagné de personnes de son entourage.
- Les Forfaits **collectifs, individuels, de familiarisation et stage de natation** sont nominatifs et incessibles, les présentes conditions générales constituent le seul et unique cadre des relations juridiques entre le titulaire du forfait et Ode A l'Eau à l'exclusion de tout au document.

2- DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation sont tenues à la disposition de toute personne qui en fait la demande. Elles font l'objet d'un affichage à l'entrée du centre. Elles sont en outre remises à tout client titulaire d'un droit d'entrée conformément à la réglementation en vigueur.

Toute personne est censée avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente et d'utilisation, et ce préalablement à tout achat du droit d'entrée quel qu'il soit.

La direction du Centre Ode à l'eau se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions. Leur application entrera en vigueur à compter de leur affichage.

3- PRESTATION

L'abonné en AquaFitness (Libre annuel, libre mensuel, 1 et 2 fois par semaine, séance à l'unité, carte 10 et 25 séances) bénéficiera de l'ensemble des services pendant la durée de son abonnement permettant de pratiquer des activités aquatiques. Cet abonnement ne donne en aucune façon l'accès aux cours de natation. Liste des activités principales proposées : AquaFitness (AquaBodybike, Aquadynamic, AquaWork, Odamix, Odagym, Odasoft, Odalibre...).

De même l'utilisateur des forfaits collectifs ou individuels de natation bénéficiera uniquement des cours de natation sans pouvoir prétendre aux cours d'AquaFitness. Listes des activités principales : Natation (Familiarisation, stage, Odanat 1, 1+ et 2, Odanat individuel).

L'abonnement souscrit donne droit d'accès au centre aquatique, sous réserve de l'agrément du gérant qui pourra opposer un refus uniquement en cas de non-respect des règles prévues au présent contrat et non-respect du règlement intérieur. Règlement intérieur affiché à l'entrée du vestiaire et à l'entrée des douches.

4- TARIFS

Les tarifs en vigueur sont mentionnés sur le site internet, sur les documents et flyers disponibles à l'accueil du centre. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'achat de l'abonnement, de la carte, de la séance ou du forfait, et de leur renouvellement. A tout moment la direction d'Ode à l'eau est libre de modifier ses tarifs sans préavis, ceux-ci entrent en vigueur à compter de leur affichage.

5- MODALITES

Les heures d'ouverture des activités sont affichées à l'entrée, sur le site internet www.odealeau.fr ainsi que sur la page Facebook odealeau. Le règlement intérieur, dont l'abonné en signant les présentes conditions générales déclare en avoir pris connaissance et y adhérer sans restriction ni réserve, est également affiché à l'entrée. L'abonné ne peut prétendre à aucune modification de son abonnement si Ode A l'Eau modifie les prestations fournies (horaire, matériel, amélioration des locaux...) dans l'intérêt des abonnés ou de leur sécurité. En cas de fermeture temporaire du Centre Ode A l'Eau (ex : travaux suite à un sinistre, amélioration du centre...) inférieur à une durée de 8 jours, l'abonnement ne sera pas prorogé d'autant.

6- DUREE – RESILIATION

L'abonnement Libre annuel est un engagement d'une durée incompressible de 12 mois. Le tarif de **l'abonnement libre annuel** tient compte des arrêts de fonctionnement du centre (vidanges du bassin, vacances du personnel, jours fériés, selon publication) Aucun remboursement ou dédommagement ne pourra alors être demandé à Ode à l'eau, sous quelque forme que ce soit, du fait de ces arrêts. Au terme de la période incompressible de 12 mois, le contrat prend fin.

Dans le cas d'une incapacité temporaire à la pratique du sport, l'abonné devra fournir un certificat médical et il pourra être envisagé une suspension des prélèvements de la même durée que l'incapacité mentionnée sur le dit certificat avant la reprise des prélèvements. La totalité de l'abonnement étant due les prélèvements prendront fin lors du paiement total de l'abonnement annuel. La mensualisation étant une facilité de paiement consentie par Ode à l'eau.

Résiliation et arrêt des prélèvements possibles pour des raisons de santé ou professionnelles, sous présentation de justificatifs, par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation sera effective après un préavis d'un mois. Pour être validé définitivement, la résiliation doit être suivie de la remise de la carte d'accès du Centre ; à défaut, les prélèvements continueront d'être effectués jusqu'à restitution de la carte d'accès du Centre. Lors du préavis d'un mois, les cotisations sont dues et prélevées aux dates définies lors de l'abonnement. En aucun cas, l'abonnement ne sera remboursé.

Toute réinscription suite à une résiliation entraîne de fait le paiement de nouveaux frais d'inscription obligatoires.

L'abonnement Libre mensuel est un engagement d'une durée d'un mois. Le tarif de **l'abonnement libre mensuel** tient compte des arrêts de fonctionnement du centre (vidanges du bassin, vacances du personnel, jours fériés, selon publication) Aucun remboursement ou dédommagement ne pourra alors être demandé à Ode à l'eau, sous quelque forme que ce soit, du fait de ces arrêts. Le changement de tarif applicable au contrat est susceptible d'évoluer suite à une décision de la direction d'Ode à l'eau, les modifications de tarifs sont applicables lors du renouvellement de l'abonnement. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'achat de l'abonnement, de la carte, de la séance ou du forfait, et de leur renouvellement.

L'abonnement 1 fois ou 2 fois par semaine est conclu pour une durée de **46 semaines**, correspondant aux semaines d'ouverture du centre Ode A l'Eau. Les jours fériés où le centre aquatique sera fermé, les cours non pris seront reportés à la fin de l'abonnement, sans que l'abonné n'en soit pénalisé (voir article 10).

Toute séance non utilisée dans la limite des 46 séances annuelles sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée).

A l'issue de l'abonnement il sera demandé la restitution de la carte d'accès du Centre. Toute réinscription suite à une fin d'abonnement entraîne de fait le paiement de nouveaux frais d'inscription obligatoires.

La **séance à l'unité** est cessible. Payable au comptant et valable 1 mois. **Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée).**

Les **cartes 10 ou 25 séances** sont nominatives mais peuvent être utilisées dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage (le nombre total des séances sera alors décompté du forfait). Les séances peuvent donc être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée en respectant la durée de validité de la carte. La validité de la carte de 10 séances est de 6 mois à compter de la date d'achat. La validité de la carte de 25 séances est de 12 mois à compter de la date d'achat.

Toute séance non utilisée dans ces délais sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée).

A l'issue de la validité de la carte, il sera demandé la restitution de celle-ci. Tout rechargement de la carte n'entraîne pas le paiement de nouveaux frais d'inscription.

Le **forfait collectif de natation** (Odanat 1, 1+ et 2) comprend 15 séances de 45 minutes chacune. Les absences ne donnent lieu ni à un remboursement, ni à un rattrapage.

La validité des séances débute à la première séance programmée de la période choisie.

Toute séance non utilisée dans le cadre du forfait de natation sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée).

Le **forfait de familiarisation** comprend 15 séances de 30 minutes chacune. Les absences ne donnent lieu ni à un remboursement et ni à un rattrapage. La validité des séances débute à la première séance programmée de la période choisie.

Toute séance non utilisée dans le cadre du forfait de familiarisation sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée).

Le **stage de natation** comprend 5 séances de 45 minutes (Stage Odanat) et 5 séances de 30 minutes (Familiarisation). Les absences ne donnent lieu ni à un remboursement et ni à un rattrapage. La validité des séances débute à la première séance programmée de la période choisie.

Toute séance non utilisée dans le cadre du forfait de familiarisation sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée).



Le **forfait individuel de natation** comprend 10 séances de 30 minutes chacune. En cas d'absence pour raison médicale et sur présentation d'un justificatif, soit pour un rendez-vous médical ou pour maladie, la séance pourra être reportée, dans la limite des places et dates disponibles. La validité des séances débute à la première séance programmée de la période choisie. **Toute séance non utilisée dans le cadre du forfait individuel de natation sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée).**

7- PAIEMENT

Dans le cadre de l'abonnement Libre, de l'abonnement 1 fois ou 2 fois par semaine et des cartes 10 et 25 séances d'AquaFitness, le paiement des frais d'inscription est payable au jour de la signature du présent contrat.

La séance à l'unité ne fait pas l'objet de frais d'inscription, elle est payable avant son utilisation. Le titulaire de la séance doit réserver sa place.

Les différents abonnements aux cours d'AquaFitness ou aux cours de natation peuvent être réglés en une seule fois au comptant (par carte bancaire, chèque bancaire, chèque ANCV ou coupon sport) ou encore mensuellement par prélèvement (sur présentation d'un RIB) pour les abonnements d'un an ou en 5 fois sans frais pour les cartes de 25 et 10 séances et forfait de natation (par chèque bancaire).

Il sera néanmoins demandé un versement équivalent au premier mois à la signature du présent contrat.

Tout règlement non remis à la signature entraîne la demande d'un dépôt de garantie obligatoire correspondant soit au montant de l'abonnement soit du solde non remis le jour de l'inscription. Ce dépôt de garantie sera restitué dans le délai maximum d'un mois dès lors que l'abonné a atteint l'intégralité de sa dette à l'égard de la SARL Ode A l'Eau.

En cas de changement de domiciliation bancaire (changement d'agence ou de compte), l'abonné doit remplir une nouvelle demande de prélèvement et remettre un nouveau relevé d'identité bancaire au centre. L'abonné doit informer le centre impérativement 6 semaines avant la date de prélèvement afin que celui-ci puisse être effectué et pour éviter les frais d'impayé.

En cas d'impayé, le montant du prélèvement devra être réglé directement au centre par un autre moyen de paiement, majoré des frais bancaires de 15 €. Si les incidents de paiement se répètent, le contrat sera résilié de plein droit aux torts exclusifs de l'abonné, lequel sera redevable d'une somme équivalente à 3 mois de l'abonnement contracté par l'abonné, majorée de la ou des échéances impayées.

8- CARTE D'ACCES

La carte d'accès magnétique est obligatoire pour tous les cours d'AquaFitness (exceptée pour les séances à l'unité), elle est comprise dans le règlement des frais d'inscription, elle est nominative et incessible. En cas de perte ou de détérioration, il sera demandé un montant de 25 € pour la réédition de la carte. Chaque abonné aux cours d'AquaFitness à l'obligation de présenter sa carte au lecteur installé sur le bureau de l'accueil pour accéder au bassin même quand la porte du Centre est ouverte. La non présentation de la carte d'accès peut priver l'abonné du droit d'entrée. Dans le cas où l'abonnement et la carte de 10 ou 25 séances ne sont pas renouvelés, il est demandé la remise de la carte d'accès au Centre ; à défaut, les prélèvements continueront d'être effectués jusqu'à restitution de la carte.

9- RESERVATION

En ce qui concerne la séance à l'unité, les cartes de 10 et 25 séances et les abonnements Libres, la réservation est obligatoire avant chaque cours sur le site internet www.odealeau.fr ou sur l'application téléchargeable gratuitement [Resamania Ode à l'eau](http://Resamania), soit 15 jours maximum précédents le cours. Les places disponibles sont affectées dans l'ordre des inscriptions. Il est possible de réserver jusqu'à **6 cours maximum** par semaine à raison de **1 cours par jour maximum**. Il est obligatoire de se désinscrire en cas de non venue 4 heures avant le début du cours (sous peine de voir son droit d'accès au centre suspendu pour une période calculée au prorata de sa négligence). Pour les abonnements annuels 1 fois ou 2 fois par semaine, la réservation (jour et heure) est bloquée et garantie toute l'année. Il n'y a pas de possibilité de changement ou de report de cours ou d'horaire. Tout cours non utilisé est perdu, non récupérable et non remboursable.

10- DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

Toute personne désirant adhérer à Ode A l'Eau devra justifier de sa majorité ou d'une autorisation parentale pour les mineurs de 15 ans pratiquant l'aquafitness, d'un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive aquatique de moins d'un mois, à remettre dans les 8 jours à compter de la signature de son contrat d'abonnement. A défaut de remise de certificat médical, l'abonné ne peut invoquer la résiliation de son contrat en cas de maladie, d'affection congénitale ou acquise, de conséquences d'accident, dont le diagnostic a été porté antérieurement à la date de la signature du contrat. Ce certificat médical devra être renouvelé tous les 3 ans sans autre demande du centre aquatique Ode A l'Eau. Dans tous les cas, l'abonné garde l'entière responsabilité de conséquences préjudiciables à sa santé. Toute inaptitude à la pratique survenant ultérieurement à la signature du contrat ne pourra en aucun cas faire l'objet de remboursement en totalité ou partie de l'abonnement.

11- PROROGATION

Dans le cas des abonnements annuels 1 et 2 fois par semaine sur 46 semaines, les jours fériés où le centre aquatique sera fermé les cours non pris seront reportés à la fin de l'abonnement, sans que l'abonné n'en soit pénalisé. Si l'abonné n'utilisait pas l'abonnement souscrit pour toute raison n'engageant pas la responsabilité du Centre Aquatique Ode A l'Eau, il ne pourrait prétendre à aucun remboursement, ni à aucune prorogation d'abonnement. En cas de fermeture temporaire du Centre Aquatique Ode A l'Eau, inférieure à une durée de 8 jours, l'abonnement ne sera pas prorogé.

12- ASSURANCE

Ode A l'Eau est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celles de ses salariés et coaches sportifs. La responsabilité d'Ode A l'Eau ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée de la structure. Les incapacités de toutes natures, les préjudices patrimoniaux ou personnels doivent faire l'objet d'une assurance personnelle par l'abonné auprès de la compagnie de son choix. En cas d'accident, l'abonné est tenu d'en faire la déclaration dans un délai de 48 heures. Ne pas laisser d'objet de valeur dans les casiers. La direction décline toute responsabilité quant au vol ou perte de ce dit objet.

13- RESILIATION A L'INITIATIVE DU CENTRE

Ode A l'Eau se réserve le droit de résilier l'abonnement de tout abonné dont l'attitude ou le comportement présente un risque ou un inconvénient pour lui-même ou pour les autres abonnés. Notamment pour le fait de venir sans présenter son badge au lecteur ou encore faire venir des personnes extérieures au centre, sans en avertir au préalable le responsable de l'établissement. Ode A l'Eau se réserve le droit de sanctionner l'abonné qui ne décommande pas sa réservation en temps et en heure en l'occurrence 4 heures avant le début du cours, dans le but de permettre à tous les abonnés de bénéficier des cours. En cas de non-respect avéré de cette clause l'abonné verra son droit d'accès au centre suspendu pour une période calculée au prorata de sa négligence.

14- INVITATION

Les titulaires des cartes de 10 et 25 séances peuvent faire profiter d'une séance à un invité qui sera décomptée de son réservoir.

L'abonné est tenu pour responsable de la conduite de ses invités. Tout abonné permettant à un invité à venir en dehors des horaires de cours pourra voir son abonnement résilié, et ceci sans aucun remboursement ni indemnité.

15- TENUE ET RESPECT D'AUTRUI

Afin de respecter le bien-être d'autrui, il est nécessaire de se vêtir convenablement. Le short de bain – style bermuda de surf avec poches – est interdit, le bonnet de bain est obligatoire (depuis le 1^{er} septembre 2012), nous vous conseillons le port de claquettes ou tongs, nos vélos ne nécessitent pas le port de chaussons mais pour votre confort nous vous le conseillons. Nous recommandons de ne pas utiliser des contenants de shampoing ou gel douche en verre.

De plus, les locaux doivent être maintenus dans un état de propreté, avec rangement du matériel utilisé à la fin de chaque cours. Interdiction formelle de fumer dans l'ensemble du centre. Dans le cas de perte ou de casse de clé de casier, une description des effets contenus dans celui-ci sera demandée avant restitution. Une participation de remplacement de cette clé est fixée à 10 €.

16- SECURITE

Chaque abonné, s'engage en cas d'accident, dont serait victime en sa présence un autre abonné, à alerter les maîtres-nageurs présents sur le centre, ou le cas échéant, à alerter immédiatement les secours.

17- Données personnelles

Les informations personnelles demandées ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion de votre compte client et pourront donner lieu à un droit individuel d'accès auprès d'Ode à l'eau, dans les conditions prévues par le règlement général de la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Par l'achat d'un droit d'entrée, l'abonné déclare accepter le règlement intérieur ainsi que les conditions générales de vente et d'utilisation.

Fait à Melesse, le 1^{er} septembre 2019

